



La faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion, en collaboration avec le laboratoire AEAHH,

Organise une journée d'étude portant sur :

**« Le rétablissement du crédit à la consommation : ses risques et son impact sur la promotion du produit national »**

**Jeudi 28 avril 2016**

**À la salle des conférences - bloc « F »**

**La problématique**

L'Algérie vient de rétablir le crédit à la consommation, suspendu depuis 2009 (l'article 75 de la LFC de 2009). L'autorisation est transcrite dans l'article 88 de la loi de fiance 2015.

Ce crédit à la consommation concernera une liste de produits qui a fait l'objet d'un arrêté interministériel. Cette liste répertorie des produits relevant de sept filières industrielles locales, notamment : l'électroménager, l'informatique et télécommunications, les véhicules, l'ameublement, textiles et cuirs et matériaux de construction.

Les produits éligibles au crédit à la consommation ne sont pas conditionnés par un taux-plancher d'intégration.

Afin de s'assurer de la solvabilité de l'emprunteur, une centrale des risques des entreprises et ménages (CREM) a été mise en place par la Banque d'Algérie. Cet outil assure une gestion interbancaire

des risques de crédits en intégrant dans son système tous les prêts contractés et les données relatives à la clientèle y compris les défauts de paiement.

Le montant du crédit à la consommation peut, en fonction du choix de l'emprunteur et de sa capacité de remboursement, couvrir la totalité ou une partie du prix du produit acquis mais qui sera assorti de taux d'intérêt non bonifié.

Les revenus de l'emprunteur devront assurer le remboursement du crédit dans les délais fixés par la réglementation en vigueur, dont la durée s'étalera de trois à soixante mois.

Une bonne nouvelle donc pour les entreprises implantées en Algérie et qui fabriquent ou assemblent l'un des produits se trouvant dans la liste décidée par les pouvoirs publics. Bonne nouvelle aussi pour les banques commerciales qui en tireront profit. Mais s'agit-il vraiment d'une bonne nouvelle pour l'économie nationale ?

La centrale des risques suffit-elle pour éliminer le risque de surendettement des ménages et, par voie de conséquences, limiter le taux de non remboursement des crédits ? Sachant que les ménages algériens s'endettent aussi auprès des commerçants (achats par facilité de paiement), auprès des membres de la famille et proches, ils paient ainsi des charges qui peuvent ne pas faire l'objet de déclaration lors de la demande du crédit (loyer, pension alimentaire etc.). Ces crédits non bancaires ne sont pas pris en considération par la centrale des risques d'où le risque de surendettement.

Le crédit à la consommation pourra-t-il soutenir le produit national ? sachant que l'industrie n'occupe guère plus de 5% de la valeur ajoutée totale, avec un taux d'intégration marginal, l'on est en droit de se demander si les autorités algériennes ont bien préparé le terrain pour réussir ce pari ?

Afin de répondre à ces questionnements, nous mettons en relief les axes suivants :

- Les principes fondamentaux du crédit à la consommation
- Les motivations du gouvernement à l'origine de rétablissement du crédit à la consommation
- La centrale des risques des ménages, un instrument efficace pour éviter le surendettement des ménages.
- Impact du crédit à la consommation sur la promotion du produit national.

**Comité d'organisation**

- Dr. GUENANE Brahim : Responsable de la journée d'étude
- Dr. YAHIYA OUI Nacera : Doyenne de la faculté
- Pr. BOUZIDA Hamid : Vice Doyen chargé de la recherche
- Pr. CHENNOUF Chouaib : Directeur du laboratoire AEAHH
- Dr. BOUFEDJI Abdelouhab : Responsable scientifique
- Mme KHALLADI Radhia : Administrateur
- Mme GUERGOUR Fatma : Administrateur
- Mme KENTOUR Thouria : Ingénieur Informaticienne

**Le programme**

Horaire	Communication	L'intervenant
9h00	ouverture	Allocutions de : - Mme la Doyenne, - Mr le Directeur du laboratoire
9h15 - 09h35	Les principes fondamentaux du crédit à la consommation	Mr GUENANE Brahim MCA à l'université de Boumerdès
9h40 - 10h00	القرض التقيطي و تقييم القروض الاستهلاكية	Mr AIT AKKACHE Samir MCA à l'université de Bouira
10h05 - 10h45	Définition, fonctionnement et conditions d'éligibilité au crédit à la consommation et sa pratique en Algérie	- Mr ADEL Djahid - Mr LOUNES Ahmed Cadres supérieurs à la BNA
10h50 - 11h10	Le crédit à la consommation comme catalyseur de la production nationale ?	Mr ALI ZIANE Mnd Ouamar MCA à l'université de Bouira
11h15 - 13h15	Débat	
13h30	clôture	